
La lutte contre la corruption au Maroc : de l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC) à l'Instance Nationale de Probité, de Prévention et de Lutte contre la Corruption (INPLC)

M. Abdellatif MOUATADID
Directeur de Pôle à l'ICPC

Special Event:
**Putting the Marrakech declaration on the prevention of
corruption into practice : implementing robust anti-corruption
frameworks and bodies**

Vienne, 06 Novembre 2017

I. Contexte

II. ICPC : Bilan des activités

III. ICPC : Contraintes soulevées

**IV. INPLC : un nouveau souffle dans la lutte
contre la corruption**

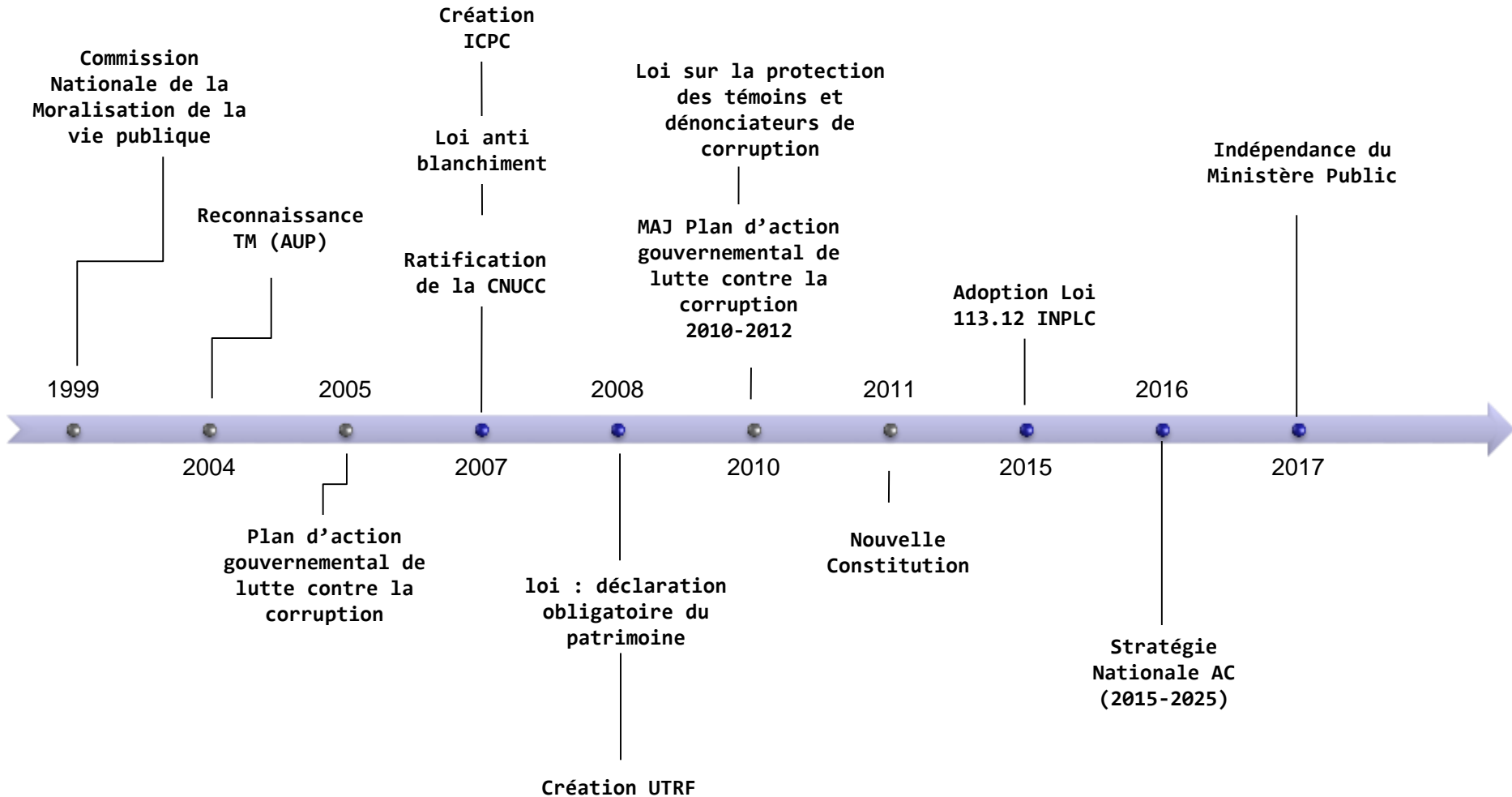
V. Conclusion



La lutte contre la corruption est devenue une priorité pour tous les pays sans exception

- Consensus international autour de la moralisation et lutte contre la corruption,
- La ratification de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption
- La participation du Maroc dans la dynamique internationale de lutte contre la corruption,
- La volonté politique (Constitution 2011), Reddition des comptes
- Le développement de l'arsenal juridique, le renforcement du cadre institutionnel et la consécration du principe de séparation des pouvoirs,
- De la simple moralisation à la programmation de l'action₃ gouvernementale et l'adoption d'une stratégie nationale.

I. Contexte: Rétrospective des événements clés



1. Diagnostic et évaluation:

▶ Diagnostic :

- Difficulté de mesurer l'étendue de la corruption
- Evaluation de l'ampleur du phénomène (Etudes et Enquêtes)
- Analyse des principales causes
- Identification des principales conséquences

▶ Evaluation des politiques de lutte contre la corruption :

- Absence de la dimension stratégique
- Arsenal juridique vaste, relativement approprié, mais qui reste insuffisant
- Cadre institutionnel global et complémentaire, mais qui manque d'harmonie et de cohésion
- Instruments de dénonciation disparates, isolés et difficiles à utiliser dans la pratique

2. ICPC, une force de proposition:

- Approfondir le diagnostic, l'évaluation et la programmation des actions de lutte contre la corruption
- Compléter les mécanismes répressifs en matière de lutte contre la corruption
- Renforcer les valeurs de bonne gouvernance et de transparence dans le secteur public à l'échelle nationale et territoriale ainsi qu'au niveau des partis politiques
- Promouvoir l'intégrité et la transparence dans la gestion financière et les marchés publics
- Immuniser le système judiciaire contre la corruption et renforcer son rôle dans la lutte contre cette dernière
- Promouvoir les principes d'intégrité, de transparence et de déontologie dans le secteur privé
- Promouvoir l'information et la communication et renforcer les partenariats et les coalitions objectives de lutte contre la corruption

3. Promotion du rôle consultatif de l'Instance à travers :

- Traduction des recommandations stratégiques en objectifs opérationnels et mesures concrètes
- Répondre aux demandes d'avis concernant :
 - ✓ réforme de la justice
 - ✓ réforme du système de passation des marchés publics
 - ✓ régionalisation avancée
 - ✓ Dialogue national sur les médias
 - ✓ Dialogue national sur la société civile
 - ✓ Code de bonne gouvernance EEP
 - ✓ Stratégie nationale de lutte contre la corruption
 - ✓

4. Développement de la coopération et du partenariat :

- Au niveau national:
 - ✓ Création d'un Observatoire de l'Ethique Douane/Secteur Privé
 - ✓ Lancement du portail « www.stopcorruption.ma », dédié aux PME
 - ✓ Partenariat avec des Ministères et des institutions nationaux
- Au niveau international:
 - ✓ Rapprochement de plusieurs organismes : Conférence des Etats Parties à la CNUCC, l'OCDE, le réseau Arabe, IAACA, DCAF, GIZ, CdE, UE...
 - ✓ Participation au mécanisme d'examen de l'application de la CNUCC (auto- évaluation , évaluation par les pairs...)
 - ✓ Coordination entre les administrations concernées dans le cadre d'un comité ministériel pour l'auto-évaluation

5. Réception et traitement des plaintes et dénonciations :

- ✓ Plaintes reçues a travers les canaux standards: présentiel, courriers, fax, téléphone
- ✓ Plaintes reçues à travers le portail « stopcorruption ».

6. Promotion des activités de formation, d'information et communication :

- ✓ Elaboration de plans de communication sensibilisation (AREF, SIEL...),
- ✓ Lancement des campagnes d'information sur l'Instance, sur son cadre réglementaire et sur ses orientations,
- ✓ Participation active aux conférences et séminaires relatifs à la prévention de la corruption aux niveaux national et international,

7. Etudes , rapports, projets:

- ✓ Etudes sectorielles du phénomène de la corruption dans les secteurs de la santé, Transports, Immobilier & Habitat (diagnostic, cartographie des risques, recommandations)
- ✓ Réalisation de l'enquête nationale sur l'Etat de la corruption
- ✓ Elaboration de plateformes de projets de loi: Protections des témoins des dénonciateurs, Droit d'accès à l'information, Conflit d'Intérêts, Déclaration du patrimoine
- ✓ Rapports thématiques: l'économie électorale, rôle de la société civile dans la lutte contre la corruption, la gouvernance dans le secteur privé...

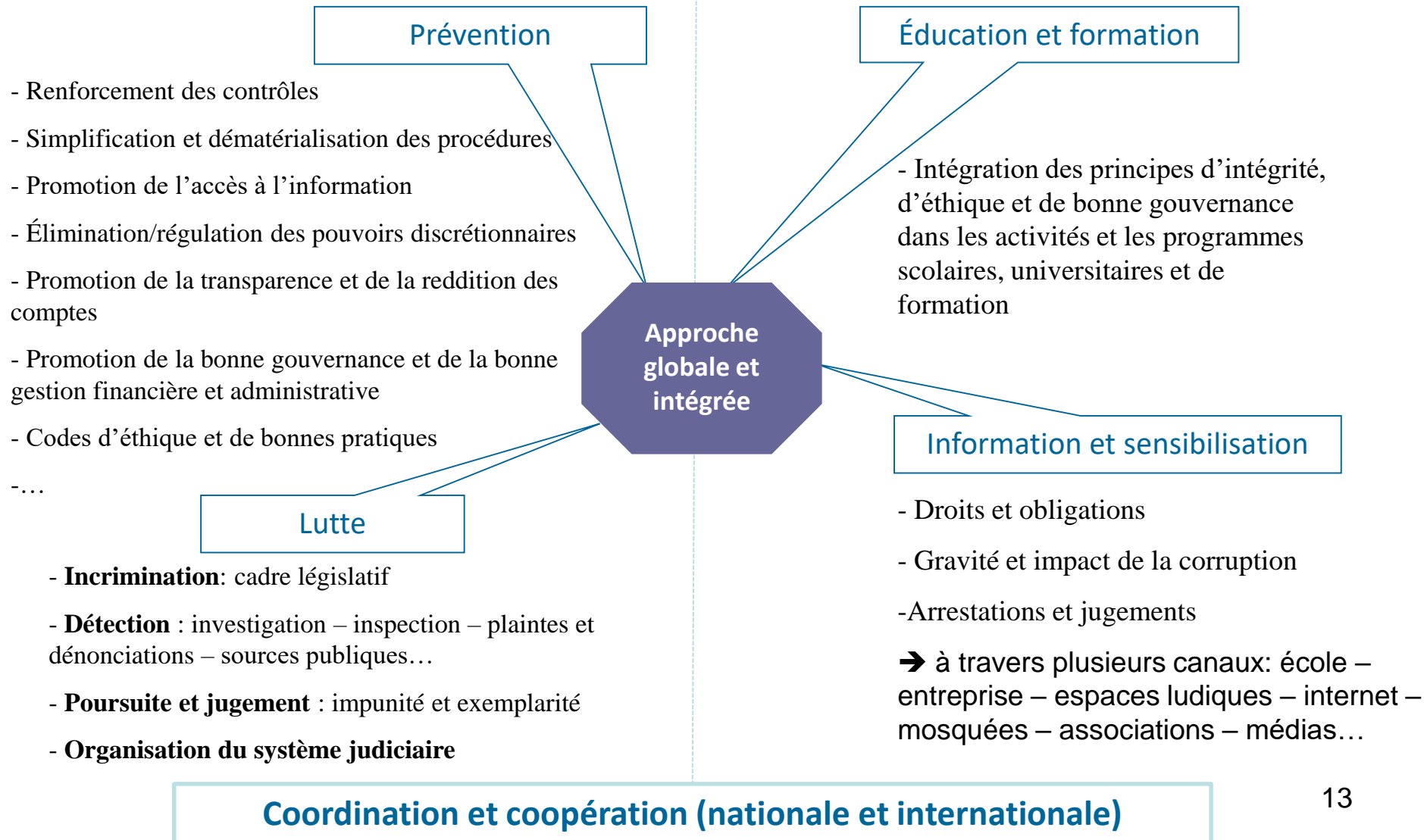
- Difficultés liées aux fonctions de consultation, de proposition, d'évaluation, de coordination et de coopération :
 - ✓ Difficulté d'obtenir les informations nécessaires en raison des réticences des administrations et organismes concernés à adhérer volontairement à ce processus,
 - ✓ Fragilité du positionnement de l'Instance dans le circuit de la mise en œuvre des propositions et recommandations,
 - ✓ Difficulté de se doter des moyens matériels suffisants lui permettant de disposer des compétences qualifiées requises,
 - ✓ Incapacité à réagir efficacement aux plaintes et dénonciations qui lui sont soumises en raison de l'absence de prérogatives d'enquête et d'investigation pouvant lui permettre d'assurer à ces plaintes un traitement objectif et un aboutissement adéquat.

IV. INPLC : un nouveau souffle dans la lutte contre la corruption

- **Fondements constitutionnels de l'Instance Nationale de Probité, de Prévention et de Lutte contre la Corruption (INPLC): Loi N°113.12 du (9 juin 2015)**
 - ✓ Affirmation du principe de l'indépendance (**article 159**)
 - ✓ Consécration du pouvoir législatif d'adopter une loi fixant la composition, l'organisation, les attributions et les règles de fonctionnement de ces instances pour garantir leur indépendance, conformément aux dispositions (**article 171**)
 - ✓ Détermination de son champ d'intervention (**article 36**)
 - ✓ Définition de ses fonctions (**article 167**)
 - ✓ Débat parlementaire autour du rapport annuel (**article 160**)

IV. INPLC : un nouveau souffle dans la lutte contre la corruption

- **Promotion de l'ICPC en une Instance nationale indépendante et spécialisée bénéficiant de la pleine capacité juridique et de l'autonomie financière**
- **Elargissement, définition et clarification de ses compétences et de ses prérogatives**
- **Renforcement de son rôle dans la diffusion et l'ancrage de la culture de l'intégrité et de la lutte contre la corruption**
- **Attribution de nouvelles prérogatives d'enquête et investigation (Rapporteurs)**
- **Octroi d'une mission d'encadrement horizontal de l'effort national consenti dans ce domaine**
- **Sollicitation de son avis sur les projets et les propositions de lois et toute initiative gouvernementale.**



Merci de votre attention

mouatadid@icpc.ma

www.icpc.ma
www.stopcorruption.ma